

ANNEXE 6 : FICHES-ACTIONS MOBILISEES PAR LE GAL

LEADER 2014-2020	GAL Terres de vie en Lozère	
ACTION	N° 3	Soutenir les initiatives locales favorisant un cadre de vie de qualité et durable
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de signature de la présente convention le 10 décembre 2015	
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
a) Orientations stratégiques du programme LEADER		
Miser sur un cadre de vie de qualité et une offre de services, leviers d'attractivité du territoire		
<ul style="list-style-type: none"> • Domaines prioritaires du PDR : <ul style="list-style-type: none"> - P4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie - P5: promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie - P6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurale • Orientations stratégiques LEADER : <ul style="list-style-type: none"> - Une politique coordonnée de la gestion de l'espace - Une dynamique du vivre ensemble - Une stratégie d'accueil de nouvelles populations 		
<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs stratégiques et opérationnels <p>Eléments de contexte : Le maintien de population ou l'arrivée de nouveaux habitants nécessite de proposer un cadre de vie de qualité. Cela passe par une offre de service de qualité, un environnement préservé, un patrimoine valorisé et de nouvelles activités. Pour cela, le territoire doit s'appuyer sur ses atouts nature et sa dynamique associative pour mobiliser, protéger et développer son territoire. En effet, une forte dynamique associative est présente, elle s'appuie sur la richesse de son patrimoine naturel et sur sa qualité de vie, malgré un manque d'équipement. L'enclavement du territoire rend difficile la mobilité des habitants et l'accès aux services, notamment, les services médicaux qui restent insuffisants avec des maisons médicales fragilisées. Une population qui souhaite évoluer, s'adapter pour se maintenir sur son territoire et le rendre attractif à travers son offre culturelle, sportive et de loisirs. Un patrimoine naturel à fort potentiel de développement dans le domaine des sports et des loisirs, mais qui demande d'être protégé car il est la ressource du territoire.</p> <p>Objectifs de la Fiche-Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les initiatives en faveur de la transition énergétique pour s'adapter aux mutations de la société et être un territoire attractif ▪ Favoriser la mobilité douce et les nouveaux modes de mobilité ▪ Renforcer l'image nature du territoire (notamment à travers l'évènementiel) ▪ Former et sensibiliser la population du territoire à son environnement naturel, paysager et patrimonial pour protéger et valoriser notre capital nature ▪ Développer des activités autour de ce patrimoine environnemental ▪ Créer des conditions d'accueil favorables à travers une offre territoriale durable et dynamique (notamment culturelle, sportive, de loisirs et des services) pour maintenir la population ▪ Structurer l'offre culturelle, sportive et de loisirs à fort potentiel d'emplois sur le territoire ▪ Soutenir les manifestations innovantes sur le territoire pour sensibiliser la population aux enjeux autour des déchets et des énergies ▪ Soutenir les manifestations innovantes sur le territoire pour le rendre attractif et dynamique 		
b) Effets attendus		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une offre d'activité de pleine nature renouvelée ▪ Un territoire plus attractif ▪ Une programmation culturelle, sportive et de loisirs plus attractive ▪ Une nouvelle offre de service à la population créée ▪ Une image nature du territoire renforcée ▪ De nouveaux équipements culturels, sportifs et de loisirs aménagés ou créés 		

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

- Soutien aux projets d'amélioration de la qualité environnementale (par exemple : traitement des déchets) et d'intégration paysagère des entreprises (par exemple : étude, conseil, formation)
- Soutien à la création et l'aménagement d'équipements culturels, sportifs et de loisirs
- Soutien à la création, l'équipement et l'aménagement du patrimoine naturel (par exemple : création d'un observatoire des oiseaux)
- Soutien à la structuration et l'accompagnement de projets, notamment culturels, sportifs, de loisirs (par exemple : la mise en réseau, la création de circuits culturels)
- Appui à la création de nouvelles activités durables innovantes pour le territoire (par exemple : le paddle)
- Soutien à la promotion et la valorisation de l'image nature du territoire
- Aménager et équiper des sites pour les activités de pleine nature (par exemple sentiers), créer des parcours d'interprétation nature et/ou patrimoine
- Appui à l'organisation d'événementiels concourant à l'image, la valorisation et la promotion du territoire
- Réalisation de programmes d'animations liées à la découverte du territoire
- Soutien à la sensibilisation sur les économies d'énergie et la transition énergétique (étude et accompagnement) auprès de la population, des entreprises
- Soutien de projets autour des économies circulaires et de l'économie de la fonctionnalité
- Appui à la création, au développement des services à la population (par exemple : garde d'enfants, services à la personne)
- Soutien aux projets autour de la mobilité

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

Le taux d'aide publique est fixé dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides d'Etat et des règles nationales en termes d'autofinancement minimum

5. BENEFICIAIRES

- Collectivités territoriales et leurs regroupements
- Etablissements publics
- Associations loi 1901
- PME au sens communautaires
- Coopératives

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses immatérielles :

- Diagnostics et études pré-opérationnelles et opérationnelles relatifs aux nouvelles filières, à l'aménagement du territoire et à la protection/valorisation du territoire
- Etudes de dimensionnement technique, juridique, de faisabilité financière des opérations
- Frais de conception de supports de communication
- Coûts d'organisation et de mise en œuvre des formations/séminaires/événementiels : conception, logistique (location de salles, matériel de formation), supports pédagogiques, intervention des formateurs, prestation de services des intervenants.
- Coûts de personnel (salaires bruts chargés)
- Frais de déplacement rattachés à l'opération (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais de déplacement pourront être calculés sur cette base)
- Frais de restauration & d'hébergement (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais de restauration et d'hébergement pourront être calculés sur cette base)
- Prestation de service
- Droits d'auteurs

Dépenses matérielles :

- Construction, réhabilitation, aménagement et mise en place d'équipements
- Honoraires de maîtrise d'œuvre
- Matériaux et équipements
- Frais de réception

Pour les projets de salles polyvalentes seules les dépenses suivantes sont éligibles :

- Matériels fixes, mobiliers et équipements

Ne sont pas éligibles les dépenses de voiries, d'AEP, de réseaux et, les dépenses de maîtrise d'œuvre isolées

Le matériel d'occasion n'est pas éligible

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE**Conditions d'éligibilité du projet :****➤ Pour les projets de transition énergétique publics :**

- Une note d'opportunité par Lozère énergie ou note technique d'une personne experte dans le domaine qui comprend :
 - Les économies d'énergies prévues
 - L'avis de l'expert du domaine sur la faisabilité du projet

➤ Pour les projets d'entreprises :

- Une attestation par les chambres consulaires qui comprend :
 - L'avis de la chambre consulaire sur la faisabilité technique, économique du projet et la pérennité du projet

➤ Pour les études/diagnostics :

- Un cahier des charges qui comprend (selon le projet) :
 - L'identité du porteur de projet
 - L'intitulé
 - Le contenu
 - La localisation
 - Les orientations, les objectifs, la méthode d'élaboration de l'étude/du diagnostic
 - L'organisation et le pilotage de la mission
 - Le calendrier
 - Le programme de travaux ou des préconisations, les résultats attendus

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les projets seront notés suivant les principes de sélection suivants :

- Dimension partenariale
- Impact sur le maintien et l'accueil de population
- Dimension environnementale du projet
- Valorisation des ressources locales

➤ Pour les projets d'aménagement et/ou d'équipement de sites pour les activités de pleine nature :

- Mesures prises pour assurer et garantir la pérennité du projet

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

- Le montant maximal de l'aide publique est de 80% mais peut être limitée le cas échéant à un pourcentage inférieur suivant les dispositions des régimes d'aides d'état applicables.
- Taux de cofinancement du FEADER : 80%

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION**a) Suivi**

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure : évaluation à mi-parcours et/ou évaluation ex-post

Questions évaluatives :

De quelle manière les projets et actions ont permis de développer l'offre de service ?

De quelle manière les projets et actions ont permis de maintenir, voire d'accroître la population du territoire ?

De quelle manière les projets et actions ont permis de donner une meilleure image du territoire ?

Indicateurs :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de structuration et d'équipement culturel, sportif, de loisirs ou environnemental créés, aménagés ou étudiés	6
Réalisation	Nombre de salles communales soutenues	4
Réalisation	Nombre d'action de promotion	10
Réalisation	Nombre de service à la personne	2
Résultats	Évolution de la population sur le territoire du GAL Terres de vie en Lozère	Entre 2% et 5%